



MAIRIE



Compte-Rendu de séance Conseil Municipal du 3 février 2012

Le 3 février 2012 à 20h00, le Conseil Municipal de la Commune de Fau de Peyre, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sur convocation régulière en date du 24 janvier 2012, sous la présidence de Daniel MANTRAND, Maire.

Présents : Daniel MANTRAND, Maire - Bertrand REVERSAT, 1^{er} Adjoint - François HERMET, 2^{ème} Adjoint - Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT - Christian CHABERT - Thierry CHARDAYRE - Joël PAGES

Excusés : Marie-Ange CHABERT - Jacques BREMOND

Secrétaires de séance : Renée CORDESSE - Isabelle VIEILLEDENT.

ÉLECTIONS SÉNATORIALES

Suite à l'invalidation du scrutin du 25 septembre, il est nécessaire de désigner à nouveau des délégués et des suppléants.

Sont désignés : Daniel MANTRAND (délégué titulaire) ; Renée CORDESSE, Bertrand REVERSAT, François HERMET (délégués suppléants).

QUESTIONS DIVERSES

✓ TRÈFLE LOZERIEN : il traversera la commune le 26 mai prochain. Toutefois, après examen du circuit, Bertrand et Joël sont chargés auprès de l'organisateur de faire modifier le tracé à 2 endroits.

✓ PETIT PATRIMOINE : La rénovation des fours étant éligible aux subventions, les dossiers de demande seront déposés début mars.

✓ ASSAINISSEMENT Le FAU - CHARMALS : Le Maire donne lecture du courrier du Conseil Général aux termes duquel il a donné l'avis suivant :

- Avis favorable pour, seulement, la réhabilitation de la station d'épuration du Fau de Peyre ;
- Avis ajourné pour la création de l'assainissement de Charmals.

Par ailleurs, ce courrier du 24 janvier 2012 précise que l'autorisation de commencer les travaux dépend, entre autres de la délibération du Conseil Municipal fixant le prix de l'eau potable et de l'assainissement.

Malgré cet ajournement, le Maire s'efforcera de démontrer au Conseil Général l'impossibilité de recourir à l'assainissement individuel faute de terrain permettant l'épandage. Ainsi, la Commune devrait parvenir à l'obtention d'un avis favorable.

La séance est levée à 21h30

Rédaction : le Maire, Renée CORDESSE et Isabelle VIEILLEDENT.